



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne

BIFAO 8 (1911), p. 1-13

Gaston Maspero

A propos d'un article de M. Moret sur l'égyptologie en France.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711523	<i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 34</i>	Sylvie Marchand (éd.)
9782724711707	????? ?????????? ?????? ??? ?? ????????	Omar Jamal Mohamed Ali, Ali al-Sayyid Abdelatif
????? ??? ?? ??????? ?????? ?? ??????? ?????????? ????????????		
????????? ??????? ?????? ?? ????? ?? ??? ??????? ????????		
9782724711400	<i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i>	Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.)
9782724710922	<i>Athribis X</i>	Sandra Lippert
9782724710939	<i>Bagawat</i>	Gérard Roquet, Victor Ghica
9782724710960	<i>Le décret de Saïs</i>	Anne-Sophie von Bomhard
9782724710915	<i>Tebtynis VII</i>	Nikos Litinas
9782724711257	<i>Médecine et environnement dans l'Alexandrie médiévale</i>	Jean-Charles Ducène

A PROPOS
D'UN ARTICLE DE M. MORET
SUR
L'ÉGYPTOLOGIE EN FRANCE
PAR
M. GASTON MASPERO.

I

M. Moret a publié, l'an dernier, dans la *Revue de Paris*⁽¹⁾, un article où il se demande si notre école d'Égyptologie garde encore sa place au premier rang, et si les conditions dans lesquelles elle travaille sont faites pour l'y maintenir. Il expose brièvement comment l'Égyptologie est née puis s'est développée en France, il examine ensuite de quelle façon est organisé l'enseignement qu'on en donne, il recherche les débouchés que le Gouvernement offre à nos élèves, et, jugeant que la situation est mauvaise, il indique diverses mesures qui, selon lui, guériraient le mal ou du moins l'empêcheraient d'empirer. C'est, sous une forme modérée d'ordinaire, un réquisitoire où l'administration des Musées, les Universités, le Ministère de l'Instruction publique, et surtout l'Institut archéologique du Caire sont pris à partie avec plus ou moins de vigueur. Il a ému les personnes qui s'intéressent à la bonne renommée scientifique de notre pays, et l'on m'écrivit naguère de Paris qu'il y aurait inconvénient à le laisser sans réponse. Je n'ai point qualité pour m'ériger en champion du Louvre, du Ministère et des Facultés des lettres : je me bornerai à exprimer mon avis sur ce que M. Moret dit de l'Égyptologie française en général et de notre Institut archéologique en particulier.

⁽¹⁾ Voir la *Revue de Paris* du 15 novembre 1909, 16^e année, n° 22, p. 329-343.
Bulletin, t. VIII.

II

Je me serais volontiers abstenu de toucher aux pages qu'il consacre aux origines et à l'histoire de notre science, si le ton d'autorité qui y règne n'était pas de nature à en imposer aux personnes pour qui le sujet n'est point familier. Je me suis donc résigné à détacher de l'ensemble, comme spécimens du genre d'erreur qu'on y rencontre, deux passages qui traitent, le premier de Champollion, le second des moyens d'enseignement dont nous disposions en France au moment où l'Institut du Caire fut créé, et de l'influence que sa création exerça sur eux.

Jean-François Champollion, « empruntant aux travaux de Sacy, Akerblad et Young, *ses premières notions exactes*, publia un alphabet des hiéroglyphes », en 1822, dans sa *Lettre à M. Dacier*. « La France comprit l'importance de la découverte. En 1821 une chaire au Collège de France fut assignée au fondateur de l'Égyptologie; des collections furent achetées, qui constituèrent le département égyptien du Louvre. Champollion en fut le conservateur... » Voilà donc l'Égyptologie dotée par la France d'un enseignement et d'un musée qui pourrait servir de laboratoire pratique. Il ne lui manquait plus « que les relations directes avec l'Égypte... Champollion partit, visita aux bords du Nil les monuments accessibles... Épuisé par ces efforts, il mourut à trente-deux ans en 1831. » Après avoir lu ces lignes, comment s'empêcher d'admirer la précision et la rigueur logique avec lesquelles Champollion et ses contemporains procédèrent, la découverte une fois rendue publique? C'est en premier lieu la propagation et l'enseignement de la science nouvelle par le moyen d'une chaire au Collège de France; c'est ensuite la formation d'un musée où les doctrines prêchées aux cours seraient expérimentées sur la matière antique; c'est enfin l'ouverture de rapports directs avec l'Égypte, afin d'alimenter à la source même et la chaire et le laboratoire d'expérience. Pourquoi faut-il que les faits et les dates détruisent ce système si ingénieusement imaginé? Je ne distingue pas trop comment la France put, dès 1821, comprendre pleinement l'importance d'une découverte qu'elle ne connut qu'à l'automne de 1822. Même s'il y a une faute d'impression sur le dernier chiffre d'année, le contexte démontre que, dans l'esprit de M. Moret, la nomination au Collège précéda la fondation du Musée qui est de 1826, et que les deux

furent antérieures au voyage qui dura de 1828 à 1829. Or Champollion ne devint professeur qu'à son retour d'Afrique, et l'ordonnance qui établit pour lui une *Chaire d'archéologie* fut signée le 12 mars 1831 par Louis-Philippe. Il prononça son discours d'ouverture le lundi 23 mai suivant, et il mourut non pas en 1831, mais en 1832, le 4 mars. Le coup était rude pour la France, mais on aurait tort de croire avec M. Moret, que « c'est miracle si l'Égyptologie ne sombra pas après la mort de son fondateur », et que « pendant vingt ans, elle ne dut ses progrès qu'aux travaux du Prussien Lepsius . . . , et à l'Anglais Birch ». Sans parler des élèves italiens de Champollion, Rosellini et Ungarelli, ni du Hollandais Leemans, ni de l'Irlandais Hincks, en France même, Nestor Lhôte, Charles Lenormant, J.-J. Ampère continuèrent, avec quelque éclat, l'œuvre commencée : lorsque, en 1846, après *quatorze ans*, Rougé se révéla, l'Égyptologie n'était pas tant s'en faut, aussi négligée chez nous que M. Moret se plaît à le supposer.

Franchissons, sans nous y arrêter, les trente-quatre années qui suivirent. « Jusqu'en 1880 l'Égyptologie continuait à n'avoir qu'un centre d'enseignement : Paris, avec les cours du Collège de France et des Hautes Études confiés à M. Maspero. En décembre 1880, . . . M. Xavier Charmes, . . . chargea M. Maspero de fonder au Caire une école d'archéologie : elle devait rendre aux études orientales les mêmes services que la culture classique reçoit des écoles d'Athènes et de Rome. M. Maspero partit pour le Caire avec ses meilleurs élèves : MM. Bouriant, Loret, Lefébure. Ainsi s'improvisa, puis s'établit définitivement la Mission archéologique du Caire qui prit, en 1898, le nom d'Institut français d'Archéologie orientale . . . Cependant, leur temps fini, il fallut caser ces premiers pensionnaires. Tandis que M. Bouriant restait au Caire comme directeur de l'École, on créait pour M. Loret une maîtrise de conférence à Lyon et pour M. Lefébure une autre à l'École supérieure des Lettres d'Alger. Plus tard, en 1892, la Sorbonne reçut une conférence d'histoire des peuples de l'Orient; d'autres conférences furent créées à l'École des hautes études. On faisait preuve d'esprit de suite en ouvrant comme débouchés à l'École du Caire cinq postes nouveaux d'enseignement. » On le voit, ce serait depuis l'établissement de l'École du Caire, et comme conséquence de sa fondation, que toutes les chaires d'Égyptologie, aux deux près que j'occupais en 1880, auraient été créées successivement. Cette fois encore,

pourquoi faut-il que les faits et les dates me commandent de bouleverser cet arrangement? Et d'abord je n'ai emmené Lefébure au Caire ni comme mon élève, ni comme pensionnaire de la Mission. Lefébure était plus âgé de huit ans que moi, il s'était instruit dans les livres de Chabas et de Rougé, et si mes débuts remontent à l'automne de 1867, les siens eurent lieu peu après, à l'été de 1868 : les liens qui se nouèrent entre nous furent donc non pas de disciple à maître, mais de confrère à confrère. C'est en cette qualité que, vers la fin de 1878, je le présentai à M. Bréal; celui-ci, l'ayant désigné au choix du Ministère de l'Instruction publique, une conférence d'archéologie égyptienne fut instituée à Lyon en sa faveur, et il l'inaugura solennellement *le 26 avril 1879*. Nous possédions donc, en 1880, deux centres d'enseignement au lieu d'un, et, à Paris même, un cours fonctionnait dont M. Moret a négligé de noter l'existence, celui que Grébaut faisait auprès de moi à l'École des hautes études depuis 1877. Lefébure professa pendant près de deux ans, puis il fut appelé, en février 1881, à me succéder comme Directeur de la Mission au Caire; rentré en France pendant l'été de 1883, il rejoignit son poste de Lyon. Après avoir passé successivement par une suppléance au Collège de France (1884-1885) puis par une conférence de *Religion égyptienne*, à l'École des hautes études, section des sciences religieuses, qui fut instituée pour lui dans les premiers jours de 1886, il apprit que l'on projetait d'introduire l'Égyptologie dans l'École supérieure d'Alger, et il sollicita la place. Ce n'est donc pas afin de caser des pensionnaires de la Mission du Caire que le Ministère créa les deux maîtrises de Lyon et d'Alger ni celle de la religion égyptienne à l'École des hautes études, et la chaire d'histoire ancienne de Paris servit en 1892 à indemniser Grébaut qui s'était démis de ses fonctions de Directeur des Antiquités de l'Égypte en faveur de M. de Morgan. Dans la réalité, aucun des cinq postes que M. Moret se figure avoir été créés pour nos pensionnaires émérites ne l'a été vraiment à leur intention, mais deux leur sont arrivés après coup, celui de Lyon et celui de l'École des hautes études, où Loret et Amélineau prirent la suite de Lefébure.

III

Si M. Moret, égyptologue de métier et ancien élève des cours de Loret à Lyon, n'a qu'une connaissance incomplète des histoires de la science qu'il

professe et de l'Université où il commença ses études, ne devons-nous pas craindre de rencontrer des erreurs dans la critique qu'il adresse à notre Institut et dans l'exposition des faits sur lesquels il appuie cette critique?

Son erreur grave, celle qui vicie irrémédiablement son argumentation, c'est d'avoir considéré l'Institut comme une simple école d'égyptologie. Il le définit quelque part accidentellement «une école d'Archéologie», destinée à rendre «aux études orientales les mêmes services que la culture classique reçoit des Écoles d'Athènes et de Rome», mais c'est pour n'y plus revenir, et presque partout ailleurs il le considère comme appartenant aux seuls égyptologues. «L'Institut français d'Archéologie orientale semble dans une situation très prospère... Aussi le nombre des pensionnaires qui, à l'origine, était «de trois, souvent de deux, rarement de quatre, fut-il porté... à cinq. On peut espérer qu'il sera bientôt de six et même de sept.» Malheureusement «on a négligé d'instituer, comme dans les Écoles d'Athènes et de Rome, une commission d'examen ou un comité consultatif. Aussi plus d'une fois le choix «des candidats est-il préjudiciel aux égyptologues. Les statuts leur réservaient trois «places : il y eut des années où le nombre des candidats fut insuffisant, voire «nul. L'administration voulut combler la place vide et l'attribuer à d'autres «spécialistes; mais, où la faute commence, c'est d'en avoir disposé pour une «durée de deux ou trois ans. Au cours de cette période, l'égyptologue le plus «qualifié, mais tard venu, n'avait plus qu'à se retirer devant le premier «occupant... Depuis deux ans, il n'y a plus aucun égyptologue pensionnaire. «En revanche, il y a des arabisants, papyrologues, byzantinistes, peintres, «sculpteurs, joailliers, architectes, même un géologue... *Une école d'égyptologie dépourvue d'élèves égyptologues vire, sur des tâches étrangères, des fonds réservés par ses statuts à l'Égyptologie.*» J'étonnerai beaucoup de mes lecteurs, en leur apprenant que notre Institut n'a jamais possédé ces statuts qui réservaient trois places aux égyptologues. M. Moret, disant, dans une brochure publiée l'an dernier par M. Chassinat, des extraits d'un rapport du 20 septembre 1881 où je proposais la création pour l'école naissante de deux sections, l'une d'Égyptologie pure, l'autre d'Archéologie orientale, avec trois membres pour chaque section, a dû s'imaginer qu'il avait sous les yeux des fragments de notre charte de fondation. Mes propositions furent repoussées en partie, faute d'argent, et les divers décrets qui ont peu à peu constitué l'Institut n'en

tinrent pas compte sur le point spécial des sections. Ni celui du 28 décembre 1880 n'en dit un mot, ni celui du 17 mai 1898, qui se borne à décider que le nombre des membres permanents ne dépassera pas quatre; celui du 20 avril 1910, publié depuis l'impression de l'article de M. Moret, ordonne qu'il y aura cinq membres et des attachés libres, mais sans fixer le rapport des égyptologues aux autres orientalistes. Avant d'invoquer ces statuts impériaux et de regretter qu'ils ne fussent pas appliqués, M. Moret aurait bien fait de s'assurer qu'ils existaient.

L'Institut est donc libre de choisir son personnel dans la proportion qui lui paraît être le plus utile aux intérêts présents de la science, non seulement parmi les égyptologues, mais parmi les orientalistes en général. Ainsi que je l'ai rappelé dans mon rapport de 1881, « dès le début, il a été bien entendu que le Gouvernement français ne cherchait pas uniquement à fonder une école d'archéologie égyptienne, mais qu'il songeait à entretenir une sorte de mission permanente dont pourraient faire partie tous les orientalistes indifféremment ». Il va de soi que la Direction et le Ministère se sont toujours efforcés d'assurer à l'Égypte une représentation adéquate, et que les égyptologues, loin d'être sacrifiés comme M. Moret incline à le soupçonner, ont eu la part la plus large à son recrutement. Sur quarante-trois pensionnaires et directeurs qui ont séjourné au Caire de 1881 à 1910, vingt ont été des égyptologues, huit des arabisants, six des hellénistes ou byzantinistes, un seul géologue, huit des artistes auxiliaires, et deux de ces derniers sont morts à la peine, l'un, Reymond, de maladie, l'autre, Gombert, en tombant du rocher de Tounah au cours d'une fouille. Et pendant ce temps, bien qu'il y ait eu à plusieurs reprises faute d'hellénistes, d'arabisants ou d'artistes, une fois seulement, pendant les deux années 1908 et 1909, les égyptologues nous ont manqué. Si donc M. Moret avait mieux connu l'organisation et l'histoire de l'Institut, il n'aurait pas attribué cette sorte d'interrègne sans précédent à un encombrement illégal de spécialistes étrangers à l'Égyptologie; le cas qu'il expose pathétiquement, de l'égyptologue se retirant découragé devant des intrus qui usurpaient sa place, ne s'est présenté à ma connaissance en aucun moment. Mais alors qu'est-ce que cette bande d'arabisants, papyrologues, byzantinistes, peintres, sculpteurs, joailliers, architectes, sans compter le géologue, qui, pendant ces deux années, aurait tenu indûment garnison à l'Institut? Elle

se compose de cinq personnes sans plus, qui toutes avaient le droit d'être là : Couyat le géologue, les arabisants Wiet et Massignon, Jean Maspero pour les papyrologues et les byzantinistes, enfin le dessinateur Daumas qui est à lui seul les peintres-sculpteurs-joailliers-architectes. J'ajouterai, par acquit de conscience, qu'il y avait à côté d'eux, comme attachés libres, un Suisse arabisant et assyriologue, Combe, puis deux Français égyptologues, Gauthier et Lacau; les gens du métier, qui estiment ceux-ci à leur valeur, seront unanimes à confesser, grâce à eux, que l'Égyptologie faisait bonne figure chez nous, même à cette époque.

Le vide a été comblé, en janvier dernier, par un élève de Loret, M. Montet : nous aurons de la place pour un autre, à l'occasion, s'il s'offre à nous, mais s'offrira-t-il ? M. Moret est dans le vrai, quand il déplore la rareté des recrues : où il a tort, c'est de croire qu'elle est particulière à la France. On se plaint d'elle en Angleterre, en Italie, même en Allemagne, et nous avons lieu de redouter qu'après une période d'activité intense, notre science n'entre dans une saison de relâchement et de langueur. Il serait long d'en approfondir les causes pour le reste de l'Europe : pour la France, l'une d'elles serait-elle, comme M. Moret l'affirme, que les postes réservés à nos anciens pensionnaires ne sont pas assez nombreux ? Je ne jurerai pas qu'il n'en soit pas ainsi, au moins chez quelques jeunes gens pour qui une carrière hiéroglyphique serait un moyen d'échapper aux corvées du professorat secondaire. Pourtant, de 1869 à 1880, quand les postes étaient plus clairsemés encore qu'ils ne sont aujourd'hui, nous avions suffisance d'auditeurs sérieux : outre plusieurs qui se placèrent avantageusement par la suite, Grébaut, Bouriant, Loret, Amélineau, d'autres, tels qu'Ancessi, Rochemonteix, Berend, n'eurent pas de places et n'en travaillèrent pas moins bien pour cela. Il n'en a pas été autrement de 1880 à 1900, et ni Virey, ni Jules Baillet, ni Scheil, ni Mallet, ne vécurent de l'Égyptien. C'est qu'en effet nos études ne sont pas ordinairement de celles qu'on aborde par simple calcul d'intérêt, afin d'en tirer subsistance : on n'escompte pas qu'elles nourriront nécessairement leur homme, mais on se livre à elles par passion, sans se laisser rebuter à l'incertitude de l'avenir. Du temps que j'enseignais à l'École des hautes études, je n'oubliais jamais d'attirer sur ce point l'attention de mes auditeurs, et je les priais de bien s'assurer qu'ils ne cédaient pas à l'entraînement d'une vocation éphémère en venant vers

moi : au cas où, persévérant, ils révéleraient des aptitudes incontestables, j'essaierais de leur fournir une situation quelque part dans l'Égyptologie, mais ils ne devraient rien espérer de précis, et ils agiraient avec sagesse en se prémunissant d'un métier. Ces conseils, répétés discrètement, ne découragèrent ni Chassinat, ni Legrain, ni Lacau, ni M. Moret lui-même, ni aucun de ceux qui se groupaient alors à Paris, autour de Guiyesse et de moi, à Lyon, autour de Loret. Paris et Lyon étaient en effet les deux nourrices de l'Égyptologie. Lyon élève encore des égyptologues qui viennent à notre Institut, Gauthier en 1905, Montet en 1910. Pourquoi l'École des hautes études, naguère si féconde, est-elle devenue stérile depuis que je l'ai quittée en 1899 ? M. Moret qui m'y succéda est mieux que moi en mesure de répondre à cette question.

IV

J'aurais beau jeu continuer à fond la critique de ses critiques, mais c'en est assez, je crois, pour prouver que lorsqu'il écrivit son article, il n'était pas aussi familier qu'on l'eût souhaité avec la constitution et l'histoire de notre Institut. J'ai d'ailleurs à parler encore des mesures qu'il voudrait qu'on prît pour remédier à l'état de choses fâcheux qu'il assure exister.

La première consisterait à exiger des candidats le titre d'agrégé. « La carrière des Égyptologues est barrée, assure-t-il, parce qu'on n'a pas su prévoir qu'en n'exigeant pas des candidats à l'École du Caire *les mêmes grades qu'aux écoles de Rome et d'Athènes*, on leur fermait, sauf par faveur spéciale, tout autre débouché que celui des quatre postes du Louvre. » Il faut donc les recruter *parmi les agrégés*; au moins recevraient-ils au sortir du Caire un poste d'attente dans les Lycées, sinon dans les Facultés ». M. Moret sait-il exactement quelles sont les conditions d'admission aux écoles d'Athènes et de Rome qu'il offre en exemple à notre Institut ? D'après le décret du 20 novembre 1875, l'École de Rome devrait se composer, en plus des membres de première année de l'École d'Athènes, de membres à elle propres, au nombre de six, qui sont présentés par l'École normale supérieure, par l'École des chartes et par la Section d'histoire et de philologie de l'École pratique des hautes études; y sont admis également les « docteurs reçus avec distinction » ou les « jeunes gens signalés par leurs travaux ». Elle ne commande pas l'agrégation, et, quant à l'École

d'Athènes, si M. Moret s'était référé au beau livre de Radet, il y aurait vu qu'elle a renoncé à faire du titre d'agrégé la condition indispensable de l'admission. Au début, il est vrai, l'ordonnance du 11 septembre 1846 voulait que ses élèves fussent choisis exclusivement parmi les agrégés sortis de l'École normale. Le décret du 7 août 1850 adjoignit bientôt aux normaliens les agrégés qui n'étaient pas d'origine normalienne, et celui du 15 décembre 1852 les licenciés de toute provenance; avec celui du 9 février 1859, les docteurs ès lettres pénétrèrent dans la place, qu'ils fussent agrégés ou non. Enfin le décret du 18 juillet 1899 autorise le recrutement, « soit parmi les agrégés de l'Enseignement secondaire, qui ont fait dans les grands établissements scientifiques de France une année au moins d'études spéciales pour se préparer à leurs futurs travaux, soit parmi les candidats que recommandent leurs titres scientifiques⁽¹⁾ ». C'est, dans son ensemble, le système que j'avais préconisé pour l'Institut du Caire dans mon rapport de 1881, et qui, appliqué officieusement chez celui-ci pendant trente années, a reçu la sanction officielle par l'article 4 du décret du 20 avril 1910 : « Les membres sont choisis parmi les jeunes gens pourvus soit de la licence ès lettres, soit de certificats d'études supérieures ou diplômes délivrés par les Facultés ou Écoles des lettres des diverses universités, par l'École pratique des Hautes Études, par l'École des Langues orientales vivantes ou par l'École du Louvre. — Ils peuvent, en outre, être choisis parmi les savants s'occupant d'archéologie assyrienne, égyptienne ou grecque, ou encore parmi les personnes connues pour leurs travaux sur l'histoire, la géographie, l'archéologie et la littérature musulmanes. » L'Institut du Caire en agit donc à l'égard de sa clientèle exactement de la même manière que l'École d'Athènes ou celle de Rome à l'égard de la sienne. Il réclame de ses membres la preuve qu'ils sont en état de profiter de leur séjour en Égypte, soit comme égyptologues, soit comme orientalistes, soit comme hellénisants, et, s'ils lui présentent un diplôme d'agrégation ou de licence — il a compté neuf agrégés et onze licenciés sur quarante-trois directeurs et pensionnaires — il leur en est reconnaissant; quand ils n'en ont pas, il aurait mauvaise grâce

⁽¹⁾ Par un décret en date du 3 février 1910, « ceux des candidats, agrégés de l'enseignement secondaire, qui, pour obtenir le diplôme d'études supérieures, ont fait agréer un mé-

moire portant sur une question d'archéologie ou d'épigraphie grecque, peuvent être dispensés de l'année préparatoire d'études spéciales ».

à se montrer plus sévère pour les siens qu'Athènes et Rome ne le sont pour les leurs. Si M. Moret s'était mieux informé, il n'aurait pas proposé, comme une réforme salutaire, l'introduction d'un régime que les écoles voisines, instruites par une plus longue expérience, ont banni de chez elles comme inutile et gênant.

Du moins son institution d'une commission d'examen ou d'un comité consultatif produirait-elle de bons résultats? Dans un rapport adressé au Ministère de l'Instruction publique à la date du 2 janvier 1882, M. Xavier Charmes, à qui l'Institut archéologique du Caire doit sa première législation, indiquait à ce sujet, au nom de la Commission des Missions, « une manière de procéder « qui semble répondre à toutes les préoccupations qu'elle avait conçues. Les « personnes désireuses d'être reçues à la mission française du Caire seraient « soumises à un examen. Parmi les candidats sortis avec succès de cette épreuve, « la Commission des Missions désignerait ceux qui lui paraîtraient les plus « dignes, et elle proposerait leur nomination au Ministre... Une fois agréés « par le Ministre, les candidats envoyés au Caire seraient tenus, comme les « élèves d'Athènes et de Rome, de présenter tous les ans à l'Académie des « Inscriptions et Belles-Lettres le résultat de leurs travaux. » Ainsi que beaucoup d'avis émis alors, celui-ci ne fut pas pris en considération : jamais concours ne fut ouvert pour l'admission, et le décret du 20 avril 1910 ne veut pas plus d'examen que les décrets précédents. C'est peut-être fâcheux dans l'abstrait : dans la pratique on ne saurait s'en affliger. Tous nos élèves, à l'exception des dessinateurs, sortent d'un des grands établissements scientifiques de France ; ils en possèdent les diplômes ou certificats, École des hautes études, École des langues orientales, École du Louvre, École normale, Facultés des lettres ou des sciences, et nous connaissons par les rapports de leurs maîtres s'ils sont en état de bien remplir la place qu'ils sollicitent chez nous. S'ils étaient si nombreux que nous fussions contraints de choisir parmi eux, un examen serait indispensable, mais nous n'avons jamais eu jusqu'à présent surabondance de candidatures : le plus souvent il ne s'est présenté qu'un postulant pour une vacance, et lorsque, par hasard, il s'en présente deux, celui-là fut admis à qui ses maîtres avaient rendu le meilleur témoignage. En fait, le système de l'examen, qui est recommandable lorsqu'il s'agit d'un établissement tel que l'École d'Athènes où le personnel des membres est à peu près

homogène, n'irait pas sans inconvénients dans un Institut où les spécialités les plus diverses de l'orientalisme viennent aboutir. On peut, sans trop de peine, peser les mérites relatifs de jeunes gens qui tous ont appris le grec, qu'ils soient épigraphistes, philologues classiques, archéologues, byzantinistes, mais quelle commune mesure établir entre des arabisants, des égyptologues, des assyriologues, des hellénistes, et comment composer un jury qui soit compétent pour juger entre eux? Nous nous en remettons de la décision aux professeurs sous lesquels ils ont travaillé, et une fois seulement depuis 1899 nous avons eu à le regretter. L'École française d'Extrême Orient qui, entre le chinois, le japonais, le cambodgien, le siamois, et les idiomes indo-chinois se trouve dans une position analogue à la nôtre, n'en agit pas autrement que nous : ses pensionnaires lui sont adjoints, sans examen préalable, sur la recommandation des gens du métier, pourvu qu'ils paraissent offrir des garanties sérieuses de préparation scientifique, ou que leurs recherches déjà notoires leur rendent désirable un séjour en Orient.

Du moins, dira-t-on, ils sont désignés par l'Académie des Inscriptions, de même que les élèves de l'École d'Athènes, et ils relèvent d'elle plus ou moins directement : elle tient lieu pour eux de cette commission consultative dont M. Moret réclame la création pour notre Institut du Caire. Dès le début, il avait été question de conférer un droit de tutelle sur celui-ci, soit à la Commission des Missions du Ministère de l'Instruction publique, soit à l'Académie, mais aucune suite ne fut donnée à cette motion, et jusqu'à ce jour, il est resté sans autres attaches que celles qui le lient à la Direction de l'Enseignement supérieur. Ce n'est pas sans lutte que l'Académie assit solidement son droit de surveillance sur l'École d'Athènes, et il n'est pas dit qu'elle ne patronnera pas un jour notre Institut : ce n'est pas à elle pourtant que M. Moret songe d'abord lorsqu'il définit son comité consultatif. « Demandons, dit-il, au Directeur de l'Enseignement supérieur de réunir chaque année, en comité consultatif, le Directeur des Antiquités d'Égypte, le Directeur de notre École du Caire, les professeurs d'égyptologie et les conservateurs du Louvre. L'autorité de ce comité serait accrue si quelques orientalistes de l'Institut étaient invités à prendre part aux délibérations et à étendre à l'École du Caire le contrôle discret — nous le voudrions plus efficace — que l'Académie des Inscriptions exerce sur les Écoles d'Athènes et de Rome... Nul doute que cette

“commission, si elle eût existé, n’eût assuré le recrutement des élèves égyptologues et surveillé dans toutes les directions les intérêts de l’égyptologie.” M. Moret oublie, cette fois encore, que notre Institut est une école d’archéologie orientale, et il ne songe qu’à l’avantage de sa petite église égyptologique. Pour répondre à la réalité des choses, son comité devrait renfermer les professeurs et les conservateurs d’assyriologie, les professeurs d’arabe de l’École des hautes études, de l’École des langues orientales, du Collège de France, des hellénistes, et d’autres encore : j’ai calculé que, pour le bien équilibrer, il faudrait y introduire, outre les huit ou dix égyptologues de M. Moret, de vingt à vingt-cinq autres personnes représentant les sciences diverses qui ont accès au Caire. Ce serait mobiliser beaucoup de monde pour un résultat assez mince, et il vaudrait mieux en revenir à la conception d’une commission académique, formée, avec les membres composant le Bureau, d’autres membres élus, huit comme pour les Écoles d’Athènes et de Rome, ou six comme pour l’École française d’Extrême Orient. Avec huit de nos confrères qu’il me serait facile de nommer, les intérêts non plus de l’Égypte seule, mais de l’Orient musulman entier, ne courraient jamais risque de péricliter. J’ai toujours incliné vers une solution de ce genre, sans me dissimuler qu’elle soulève des objections, mais je répugnerais à entrer dans un comité consultatif conçu selon la formule de M. Moret : les querelles de personnes y seraient vives, et il n’y aurait pas à attendre de lui l’impartialité qui préside aux discussions dans les commissions académiques.

V

Est-ce tout ce que j’aurais à reprendre dans l’article ? La critique a l’avantage de pouvoir accumuler dans quelques lignes des accusations dont des pages entières suffisent rarement à montrer les inexactitudes ou les erreurs : au bout de très peu de temps, le lecteur se rebute ou se dégoûte, et la réfutation risque de se trouver délaissée. Je m’arrête donc, croyant en avoir assez fait pour démontrer que M. Moret a écrit son article d’une plume rapide, avant d’avoir étudié suffisamment son sujet. Certes, je suis loin de prétendre que tout marche au mieux dans notre Institut : j’ai signalé plus d’une fois, à qui cela regarde, les défauts dont je crois qu’il souffre, et j’ai essayé d’en indiquer des remèdes, mais discrètement et sans donner à mes observations une publicité qui les

rendit dangereuses. A coup sûr, M. Moret n'a eu que de bonnes intentions à notre égard; pourquoi les a-t-il exprimées de manière à soulever les méfiances du budget et de son rapporteur? Celui-ci, prenant au sérieux des affirmations dont il n'avait ni le temps ni les moyens de contrôler la valeur⁽¹⁾, avait réclamé pour 1910 des réductions de crédit : le Parlement ne les a pas acceptées, et le péril est écarté pour le moment, mais qui nous promet qu'il ne reviendra pas à brève échéance? Si nous sommes moins bien défendus alors que nous ne l'avons été aujourd'hui, M. Moret aura atteint ce résultat, voulant réformer l'Institut, de l'avoir mutilé, et d'avoir desservi cruellement la science qu'il avait le ferme propos de servir.

G. MASPERO.

Caire, le 10 juin 1910.

⁽¹⁾ Voici un extrait de son rapport : «Les rapports que nous avons demandés» — à qui? — «sur l'activité de l'Institut français, pendant les dernières années, montrent que, si quelques savants de valeur ont pu se servir des ressources

que cet établissement met à leur disposition, il ne paraît cependant pas organisé de manière à assurer une production scientifique en rapport avec sa dotation financière».